DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 04 JUILLET 2019

Délibération
n° 2019.07.078.B

Acquisition de colonnes aériennes pour la collecte du verre, des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective : appel d'offres ouvert

LE QUATRE JUILLET DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2019**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Alain THOMAS, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Roland VEAUX à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Gérard ROY, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2019

DELIBERATION N° 2019.07.078.B

DECHETS	Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

ACQUISITION DE COLONNES AERIENNES POUR LA COLLECTE DU VERRE, DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES ET DE LA COLLECTE SELECTIVE : APPEL D'OFFRES OUVERT

GrandAngoulême assure la gestion des colonnes à verre sur les 38 communes de l'agglomération. Le parc actuel est d'environ 500 colonnes à verre : 376 aériennes et 125 enterrées.

Le marché d'acquisition de colonnes aériennes est arrivé à échéance le 18 mai 2019.
Afin d'assurer la maintenance et le remplacement des colonnes défectueuses et de densifier les points d'apports pour l'ensemble des communes, il est nécessaire de relancer ce marché. Des colonnes dédiées aux flux ordures ménagères résiduelles et collecte sélective sont également prévues dans ce marché pour l'équipement de certaines aires d'accueil des gens du voyage.

La procédure à mettre en œuvre sera l'appel d'offres, lancée en application des articles L2121-1à 2, L2125-1, R2124-1 à 2, R2131-16 à 17, R2162-1 à R2162-6, R2361-11 du code de la commande publique.

Ces accords cadre à bons de commande seront passés sans minimum ni maximum.
La durée de l'accord cadre sera de 1 an à compter de sa notification renouvelable trois fois par reconduction expresse sans que la durée maximale ne puisse excéder quatre ans.

Le montant prévisionnel (pas de mini – maxi) sur quatre ans est d'environ 230 400 € HT, soit environ 57 600 € HT par an.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 18 juin 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER le lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de colonnes aériennes pour la collecte du verre, des ordures ménagères résiduelles et de la collecte sélective.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe Déchets Ménagers – article 2158053 - 8121.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **11 juillet 2019**	**Affiché le :** **11 juillet 2019**